



# Protocole Participation Citoyenne

Dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le Ville de Bourges a signé un protocole « Participation Citoyenne » avec la Préfecture du Cher et la Direction Départementale de Sécurité Publique le 11 mai dernier.

La participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune.

Des référents citoyens sont choisis par le Maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier, la brigade de proximité de la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat.

Ce réseau de citoyens au sein de la population locale a pour but de :

- Développer une culture de la sécurité et d'entraides auprès des habitants et susciter l'adhésion,
- Renforcer le contact entre les forces de l'ordre et la population,
- Compléter des actions locales de prévention de la délinquance.

Le Maire et les forces de l'ordre (Police Municipale et Nationale) animent ce réseau en sensibilisant les citoyens référents :

- Aux postures de vigilance,
- Aux gestes de prévention,
- Aux réflexes à développer pour relayer l'information.



Une expérimentation va être menée sur le quartier du Val d'Auron – Hameau de Gionne – Mazières – Pijolins.

**Appel à candidature  
pour devenir référent de votre quartier**

Réunion publique : **lundi 03 octobre à 18h**

Salle polyvalente du Val d'Auron, place Martin Luther King

Inscription : [clspd@ville-bourges.fr](mailto:clspd@ville-bourges.fr) – 02 48 57 81 71